

## URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est M et Mme **ATILA-MAATALLAH** demeurant à Farciennes, Rue de Tergnée 296.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES, rue de Golias n° lot 18** et cadastré section **C n° 492y**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal et deux volumes secondaires ; .....
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs à l'implantation (profondeur du volume principal de 14,20m au lieu de 12,00m) ; au gabarit (3 niveaux par rapport à la voirie au lieu de 2) ; aux matériaux d'élévation (matériau secondaire >10% de chaque façade) et aux toitures (plate au lieu de à versants + revêtement EPDM au lieu de tuiles ou ardoises).**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be), dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/11/2021 au 30/11/2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be)

Roselies, le 08 novembre 2021

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,  
(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre f.f.,  
(s) D. GRENIER